

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 avril 2018	N° 2018-210

Convocation du 20 avril 2018

Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à M. Eric MARTIN
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 avril 2018	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction de la multimodalité	N° 2018-210

Plan d'urgence mobilités 2018-2020 - Approbation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

La mobilité figure parmi les quatre grandes priorités de notre projet de mandature. C'est aussi une préoccupation majeure de l'ensemble des habitants de la Métropole et plus largement de la grande agglomération bordelaise.

En janvier 2016, notre établissement a approuvé sa stratégie métropolitaine des mobilités, qui consiste en un plan d'actions utilisant l'ensemble des leviers possibles pour améliorer les conditions de déplacements de chacun de nos concitoyens. Grâce à ce document, Bordeaux Métropole s'est dotée à la fois d'une vision à 10 ans des projets à mener en termes de mobilité, mais aussi d'un programme de travail précis et concret avec de nombreuses actions à portée immédiate.

Deux ans plus tard, les motifs de satisfaction sont nombreux et placent Bordeaux Métropole parmi les agglomérations les plus volontaristes en matière de mobilité.

Ainsi, l'enquête ménages déplacement allégée réalisée entre la mi-septembre et la mi-octobre 2017 pour notre compte par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) dépendant du Ministère de la transition écologique et solidaire, au cours de laquelle a été interrogé un échantillon représentatif de plus de 3 000 habitants métropolitains, a permis de mesurer de nets progrès dans l'évolution des parts modales depuis la grande enquête ménages déplacements de 2009. Les principaux résultats en sont rappelés dans le tableau ci-dessous.

	Résultats globaux à l'échelle de l'ensemble des habitants métropolitains	Résultats spécifiques aux habitants bordelais	Résultats pour les habitants non bordelais
2 roues motorisés	< 1%	< 1%	< 1%
Transports en commun urbains (tramway, bus du réseau TBM)	12%	15%	10%
autres transports en commun (TER, Transgironde)	< 1%	< 1%	< 1%
Marche à pied	29%	41%	23%
Vélo	8%	13%	5%
Voiture particulière	< 50%	29%	60%
	-49,70%		
Evaluation du nombre de déplacements/jour	3 063 401	1 048 350	2 015 051

On peut noter que :

- La part modale de la voiture dans notre agglomération est désormais inférieure à 50% et est en baisse sur quasiment l'ensemble des secteurs d'étude. Pour les bordelais, la voiture représente désormais moins d'un déplacement sur 3.
- Les transports en commun continuent à progresser. L'année 2017 s'est conclue sur une hausse extrêmement élevée de la fréquentation du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole), soit 8,5%. Une fois connus les résultats à l'échelle nationale, nous devrions pouvoir constater que, comme en 2016, ce niveau de hausse devrait être de l'ordre de 4 à 6 fois supérieur à la moyenne de hausse de la fréquentation des villes de taille comparable. Depuis le début de l'actuelle délégation de service public début 2015, la hausse cumulée de la fréquentation est de 18,3%. Nous sommes désormais tout près d'accueillir 150 millions de voyageurs par an sur le réseau bus et tramway.
- Le vélo progresse à des niveaux qui installent désormais Bordeaux solidement sur le podium des villes les plus cyclables de France avec Strasbourg et Grenoble. A titre de comparaison, la hausse de la pratique du vélo a été de 38% entre début 2014 et la fin 2017, là où Grenoble annonce une hausse globale de 20% sur les 10 dernières années. Nous sommes déjà à 8% de part modale à l'échelle métropolitaine, quand le Grand Lyon espère atteindre cet objectif en 2030.

Le vélo représente désormais près de 250 000 déplacements/jour à l'échelle de la Métropole, dont 140 000 sont réalisés par des bordelais.

- Au-delà du vélo, c'est l'ensemble des modes actifs qui explosent avec une pratique de la marche à pied qui est désormais de 29%. En ce qui concerne les bordelais, les déplacements en modes actifs (marche à pied plus vélo) représentent 54% du total de leurs déplacements, soit presque le double des déplacements en voiture.

En outre, contrairement à la très grande majorité des autres agglomérations, et malgré les aléas juridiques auxquels sont désormais soumis sans exception tous nos grands projets, Bordeaux Métropole reste en capacité d'investir de manière significative dans de nouvelles infrastructures de transport à haut niveau de service, ainsi que dans des projets routiers significatifs : amélioration de la rocade bordelaise, travaux du pont Simone Veil, investissements routiers réalisés sur le territoire des deux Opérations d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport et Bordeaux Innocampus, travaux de la ligne D et de l'extension de la ligne C vers Villenave d'Ornon etc...

Cependant, les conditions quotidiennes de déplacement de nombreux habitants de la Métropole et *a fortiori* de ceux qui habitent en zone périurbaine de la Métropole, restent encore difficiles, voire très difficiles. Ainsi, Bordeaux est toujours la 3^{ème} agglomération la plus embouteillée de France.

Les causes de ces difficultés sont désormais bien connues :

- La rocade de Bordeaux est sous-dimensionnée. De trop nombreuses sections sont encore à 2x2 voies et de ce fait, la rocade est incapable d'écouler suffisamment de trafic dans de bonnes conditions. Or :
 - la rocade supporte un important trafic de transit poids-lourds, en particulier sur la rocade est avec de l'ordre de 15% du nombre total de véhicules ;
 - en outre, alors que la situation était d'ores et déjà très difficile, la reprise économique, dont nous ne pouvons par ailleurs bien évidemment que nous féliciter, se traduit par plus de voitures sur la rocade.

Aujourd'hui, les investissements sur la rocade sont limités par la capacité financière de l'Etat, qui n'investit que de l'ordre de 10M€/an sur ce dossier, alors même qu'il s'agit d'un des plus importants points de congestion routière au plan national. La conséquence en est un important retard pour notre Métropole en matière de capacité routière par rapport aux autres agglomérations françaises.

- Il n'existe quasiment pas, dans les zones périurbaines, de solutions de transports performantes qui puissent faire concurrence à la voiture. Les habitants de ce territoire se retrouvent ainsi prisonniers de l'automobile. Il faut en la matière souligner la très faible fréquentation du réseau TER régional, puisque dans toute la région Nouvelle-Aquitaine, il n'accueille que 50 000 voyageurs par jour (à comparer aux 14 000 voyageurs accueillis chaque jour par la station Hôtel de Ville, station la plus fréquentée du réseau TBM), et ceci pour un budget de fonctionnement annuel de 300 M€, soit 6 000€/passager/an. Hormis la liaison Arcachon/Bordeaux, dont la fréquentation est de 8 000 passagers/jour, la très grande majorité des lignes de TER n'accueille guère plus d'1 millier de voyageurs/jour.
- La part de la voiture dans les déplacements de courte distance est encore trop forte. En 2009, date de la dernière enquête ménages complète, 60% des déplacements de moins de 2 km se faisaient en voiture.

A ces trois explications, s'ajoute aussi désormais un double problème de saturation et de fiabilité de notre réseau TBM :

- saturation car les très fortes hausses de fréquentation évoquées ci-dessus mettent fortement le réseau en tension. Ainsi, les usagers se plaignent de trams bondés, mais aussi de la difficulté à trouver des places en parcs-relais dont les principaux sont en effet totalement saturés ;
- fiabilité car notre réseau de tramway a désormais 15 ans et qu'il voit naturellement le taux de pannes évoluer à la hausse. De même, Bordeaux Métropole fait face à un défi très sérieux en matière de dépôts pour le réseau de bus. Les deux dépôts existants sont totalement saturés.

En conséquence, lors du Conseil extraordinaire du 21 décembre dernier, le Président de Bordeaux Métropole, Alain Juppé, a proposé à l'ensemble des élus métropolitains la formalisation d'un plan d'urgences mobilités pour les 3 ans à venir, soit sur la période 2018-2020.

Les objectifs du plan d'urgence mobilités 2018-2020

L'objectif de ce plan d'urgence mobilités n'est ni de remettre à plat la stratégie métropolitaine des mobilités, qui a démontré toute sa pertinence, ni de redessiner le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains.

Il s'agit plutôt, dans le cadre de cette stratégie métropolitaine des mobilités, de mettre en œuvre et de rendre visibles, pour les 3 années à venir, des actions concrètes impactant positivement la vie de nos concitoyens.

L'objectif était d'identifier des actions :

- dont la réalisation effective est possible dans les 2 années à venir et qui se traduiront donc immédiatement par un impact positif sur nos concitoyens,
- qui ne dépendent pas (ou peu) de partenaires extérieurs afin que Bordeaux Métropole reste maître de leur calendrier de réalisation.

NB : En conséquence, ne figurent donc pas au plan d'urgence les très nombreuses études et concertations qui sont en cours ou seront lancées d'ici la fin 2020, ce qui ne les remet évidemment nullement en cause.

Cette mission a été confiée, sous le pilotage de Michel Labardin, Vice-président en charge des transports, à un groupe de douze élus : Alain Anziani, Gérard Chausset, Michel Duchène, Christophe Duprat, Pierre Hurmic, Claude Mellier, Patrick Pujol, Franck Raynal, Kevin Subrenat, Brigitte Terraza, et Jean Touzeau.

Quatre grands thèmes ont ainsi été travaillés :

- l'amélioration des conditions de circulation ;
- l'augmentation de la pratique du vélo et la maîtrise des déplacements ;
- l'amélioration de la performance du réseau de transports en commun existant ;
- l'amélioration des conditions de stationnement.

Chaque thème a donc fait l'objet d'une séance de travail spécifique réunissant les élus membres du groupe de travail au cours de laquelle :

- les services ont pu présenter les données et les analyses les plus récentes ;
- les élus ont pu échanger et se prononcer sur un certain nombre d'actions qui leur étaient proposées, ainsi que, bien évidemment, suggérer eux-mêmes plusieurs autres actions ;
- plusieurs intervenants extérieurs sont venus apporter leur expertise sur les sujets en question. Ont ainsi été invités :
 - Uber France sur la politique générale de l'entreprise Uber et l'évolution des services de voiture de tourisme avec chauffeurs ;
 - Transway, start-up nantaise, qui est venue évoquer les questions de bonus écologique afin d'influer sur les comportements de mobilités et d'accélérer le report modal ;
 - le bureau d'étude Copenhagenize qui est venu faire le point sur la politique vélo de Bordeaux Métropole et évoquer les sujets d'actualité en ce qui concerne la progression des politiques cyclables à l'échelle européenne et mondiale ;
 - Guillaume Lemonnier, agent de Bordeaux Métropole, qui est venu présenter le plan de déplacements à destination des agents de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux ;

- Antoine Lequeux, directeur du patrimoine au sein de Keolis Bordeaux Métropole, qui est venu faire le point sur la maintenance du réseau réalisée par notre délégataire et présenter les nouvelles démarches de « lean management » lancées par Keolis depuis début 2017 ;
- Nicolas Masson, président directeur général de la start-up bordelaise Parking Facile, qui offre des solutions de stationnement entre particuliers sur l'agglomération bordelaise.

L'ensemble des présentations réalisées par les services et remises aux élus lors de ces séances de travail est consultable par les élus sur pièce et sur place à la Direction générale Mobilités/Direction d'appui administrative et financière – immeuble Laure Gatet – 1^{er} étage – bureau porte n° 129.

Le contenu du plan d'urgence mobilités

L'ensemble des très nombreuses actions retenues pour constituer le plan d'urgence mobilités 2018 – 2020 figure en annexe 1 à la présente délibération.

Une estimation sommaire de l'ensemble des financements apportés par Bordeaux Métropole sur l'ensemble de ces actions nous amène à un montant global de 776,5M€.

Suivi du plan d'urgence mobilités

Il est proposé que les élus qui ont participé à la démarche de constitution de ce plan d'urgences se réunissent une fois par an, à la date anniversaire du vote de ce plan par le Conseil métropolitain afin de vérifier sa mise en œuvre.

Il est à préciser que les actions qui découleront de ce plan sur les années 2018 à 2020 ont fait ou feront l'objet pour leur mise en œuvre de délibérations spécifiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU la délibération n°2016-7 du 22 janvier 2016 relative à la Stratégie métropolitaine pour les mobilités,

VU la délibération n°2017-753 du 21 décembre 2017 relative aux Assises de la mobilité,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la mobilité est une préoccupation majeure de l'ensemble des habitants de la Métropole et plus largement de la grande agglomération bordelaise,

CONSIDERANT QUE lors du Conseil métropolitain extraordinaire du 21 décembre 2017, il a été décidé la mise en place d'un plan d'urgence mobilités pour la période 2018-2020,

CONSIDERANT les résultats du groupe de travail constitué sous la présidence de Michel Labardin,

DECIDE

Article unique : d'adopter le plan d'urgence des mobilités pour la métropole bordelaise ainsi défini et dont le détail des actions figure en annexe 1, partie intégrante de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Contre : Monsieur JAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 MAI 2018 PUBLIÉ LE : 18 MAI 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel LABARDIN
--	---